

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT

DE RENNES

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BAIS

L'an deux mil dix, le vingt huit octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt deux octobre deux mil dix, sous la présidence de Monsieur Joseph PICHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :19 présents : 16 absents: 3

Joseph PICHET– Nathalie CLOUET –Roger POULARD - Christine HEBERT - Stéphane JEUSSET - Laurent BESNIER – Jean-Jacques HERVOUIN -Philippe JACQUES – Patrick MASSET - Tiphaine MAUSSION –Patricia MOREL – Céline OGER - Christian POTTIER – Emmanuelle ROUSSEAU -Anne-Marie RUBLON - Denis VALOTAIRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent non excusé :

Absents excusés : Chantal GODET, Véronique MARCHAND-SAVALLE, Daniel DAHIOT

Secrétaire : Nathalie CLOUET

Pouvoirs : Chantal GODET à Nathalie CLOUET, Véronique MARCHAND-SAVALLE à Jean-Jacques HERVOUIN, Daniel DAHIOT à Christine HEBERT

10-94 SDE - Salle polyvalente et rond-point – Eclairage Public

Vu l'étude détaillée et le tableau de financement pour l'éclairage public de la salle polyvalente et du rond point sur la RD présentés par le SDE avec un montant à la charge de la commune de 62 539,20 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :16

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

VALIDE l'étude détaillée du SDE.

10-95 Salle polyvalente – marchés

Vu la consultation selon la procédure adaptée ;
Vu l'analyse des offres réalisée par le Cabinet MENARD ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :
 Voix pour :19 Présents :16
 Voix contre :0 Votants :19
 Abstentions :0

DECIDE de retenir les entreprises suivantes :

lot	entreprise	Montant du marché en € HT	Option retenue	Montant de l'option en € HT	Montant total du marché en € HT
13- ELECTRICITE COURANTS FORTS	Bernard	112 962,07			112 962,07
16- REVETEMENTS DE SOLS	JPM Carrelage	67 000,00			67 000,00
20- CUISINE	Froid Ouest	47 347,22	Four mixte et support Sauteuse Gaz Reserve bar	7 055,70 6 965,20 4 141,57	65 509,69
22- ECLAIRAGES SCENIQUES	Mes éclairage	31 680,07			31 680,07
23- SONORISATION	Sono west	46 963,56			46 963,56
25- TRIBUNES TELESCOPIQUES	Hugon sports	100 500,00			100 500,00

10-96 Lotissement du Trésor - réservation de lot

Vu la délibération n°10-65 du 20 juillet 2010, fixant le prix de vente des lots ;
 Vu le courrier de Monsieur et Madame Armand POULAIN portant réservation du lot n°16 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :
 Voix pour :19 Présents :16
 Voix contre :0 Votants :19
 Abstentions :0

DECIDE la vente de ce lot du lotissement du Trésor aux personnes ci-dessus désignées ;
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente à recevoir par Me Le Comte, Notaire à Louvigné de Bais ;
 DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « Lotissement du Trésor ».

10-97 Participation financière des communes extérieures pour les frais de fonctionnement de l'école Jacques Prévert

Vu les frais de fonctionnement de l'école Jacques Prévert pour l'année 2009;
Vu l'avis de la commission scolaire ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19	Présents :16
Voix contre :0	Votants :19
Abstentions :0	

DECIDE de fixer la participation des communes extérieures au fonctionnement de l'école Jacques Prévert pour l'année scolaire 2010-2011 comme suit :

- élèves en maternelle :	794,56 €
- élèves en primaire :	320,35 €

10-98 CDAF Commune de Bais / Poulain

Suite à la réunion en mairie du 12 octobre 2010,

Vu l'accord d'Eric POULAIN représenté par Monsieur et Madame Armand POULAIN ;

Vu l'accord des commissions « agriculture » et « environnement » ;

Vu l'accord de Monsieur Eric POULAIN et de Monsieur et Madame Armand POULAIN de cesser tout contentieux contre la commune ;

Vu la convocation à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier du 9 novembre 2010 et la nécessité de reprendre une décision quant au contentieux Poulain relatif au remembrement de la commune ;

Monsieur Eric POULAIN s'engage à céder la parcelle ZV 23 et que le chemin de randonnée soit dévié au droit de l'angle ouest de la ZP 55 et qu'il en fasse le tour jusqu'à rejoindre le chemin existant au sud du ruisseau soit une superficie évaluée à 5000 m² environ.

La commune s'engage à céder une partie des parcelles ZP 53 et ZP 54 soit environ 13 ares et la parcelle ZS 7 et ZS 58 et la parcelle ZP 55.

La commune sollicitera une compensation de 2 500 € au Conseil Général pour la perte de 5000 m² de la parcelle ZS 7.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19	Présents :16
Voix contre :0	Votants :19
Abstentions :0	

VALIDE cette proposition de conciliation ;

DONNE délégation de signature à Monsieur le Maire pour tout document relatif à ces accords.

10-99 Régies

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :16

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

DECIDE à compter du 1^{er} janvier 2010 de fixer les indemnités des régisseurs municipaux aux montants suivants :

- régie bibliothèque : 23 €

- régie cybercommune : 23 €

-régie photocopies : 23 €

10-100 Acquisitions et ventes immobilières

Vu l'avis des domaines du 23 août 2010 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir ces terrains pour la création d'un rond point sur la RD 95 entre Bais et Louvigné de Bais, d'une amorce de voirie, pour la desserte d'une zone d'urbanisation future dans le cadre d'une ZAC ;

Vu la suppression d'un point dangereux et accidentogène (sortie route de la Mandrie) ;

Vu le projet de desserte d'un équipement public,

Vu l'objectif impératif d'éviter une procédure d'expropriation,

Vu les références d'achats de parcelles très récemment acquises par la commune aux abords immédiats ;

Vu la consultation des commissions « Finances », et « Agriculture » ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :16

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

DECIDE d'acquérir les parcelles ZO 6 (partie) et ZO 7 (partie) appartenant à Monsieur Christian RENOUARD, superficie de 4000 m2 environ moyennant le prix de 3,10 € le mètre carré.

DECIDE d'acquérir les parcelles ZN 66 (partie – environ 720 m2) et ZN 70 (partie – environ 1080 m2) appartenant à Madame Marie Thérèse GAUTIER, moyennant le prix de 3,10 € le mètre carré.

DECIDE d'acquérir les parcelles ZN 65 (partie – environ 1350 m2) et ZO 47 (partie – environ 1350 m2) appartenant à Monsieur Jean-Luc CADIEU, moyennant le prix de 3,10 € le mètre carré.

DECIDE de vendre les parcelles ZD 50, ZD 51, ZD 54 (9572 m2) à Monsieur Jean-Luc CADIEU, moyennant le prix de 0.35 € le mètre carré.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et les actes de vente à recevoir par Me Lecomte, Notaire à Louvigné de Bais.

Annule et remplace la délibération n°10-84